

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 22 février 2021 à 18h30

-----o*O*o-----

Sous la Présidence de Monsieur le Maire, Gilles FRANÇOIS

L'an deux mille vingt et un, le 22 février à 18h30, le Conseil Municipal d'ARGONAY s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal d'Argonay,

Etaient présents:

BEN KILANI Imane, CIANFARANI Matthieu, CORIN Arnaud, DEWEIRDT Thierry, FAVRE Claire, GROLEAU Laetitia, HENRY-LISSAK Matthieu, HUPPI Chantal, JACQUET Pierre, LEFEBVRE Sylvie, MANCEL Yann, MARQUETTE André, REY Gérard, SUBLET Ludovic, THOMAS-FERRANDINI Mélisa, VALLEE Margaux, WIRTH Michel

Avaient donné procuration :

ASSIER Anne-Marie à FRANÇOIS Gilles, DUFOUR Christine à DEWEIRDT Thierry

Absents :

DESSEMOND Carole, LANG Emmanuel, SERAIN Virginie

Monsieur Yann MANCEL, Conseiller Municipal, désigné par le Conseil, a pris place au bureau en qualité de secrétaire.

-----o*O*o-----

Art. L. 2121-10 du Code des Collectivités territoriales :

« Le Maire de la Commune d'ARGONAY certifie que la convocation du Conseil Municipal a été affichée le 17 février 2021 à la porte de la Mairie et qu'elle a été mentionnée au Registre des délibérations ».

Art. L. 2121-25 du Code des Collectivités territoriales :

« Affichage du présent Procès-verbal sous huitaine ».

-----o*O*o-----

2021/008(1/3) – Attribution d'une subvention à l'association Bibliothèque Jean Collonge

Rapport de Matthieu HENRY-LISSAK :

Il est rappelé que les recettes perçues au titre du réseau Bibliofil géré depuis le 1^{er} janvier 2017 par la commune nouvelle d'ANNECY sont encaissées via une régie municipale. Le montant des recettes s'est élevé pour l'année 2020 à 1 443 €.

Il est rappelé également le principe selon lequel le montant des recettes perçues à ce titre en année N est reversé à l'association Bibliothèque Jean Collonge sous forme de subvention l'année suivante.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'attribution d'une subvention de 1 443 € à l'association Bibliothèque Jean Collonge correspondant aux recettes encaissées par ses soins en 2020.

**Où l'exposé,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal,**

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 1 443 € à l'association Bibliothèque Jean Collonge.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2021/009(2/3) – Construction d'un bâtiment pour le service Enfance Jeunesse – Attribution des marchés

Virginie SERAIN rejoint la salle des délibérations, ce qui porte le nombre de présents à 19 et le nombre de votants à 21.

Rapport de Gérard REY :

Par délibération en date du 21 septembre 2020, le Conseil Municipal d'Argonay avait approuvé le programme relatif à la construction d'un bâtiment pour le service Enfance Jeunesse et avait autorisé Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation auprès des entreprises.

Il est rappelé que la construction de ce bâtiment a été découpé en 19 lots.

Les critères d'attribution étaient les suivants :

Prix : 40 %

Valeur technique : 60 %

La Commission d'Appel d'Offres chargée d'ouvrir les plis s'est réunie le lundi 25 janvier 2021.

L'analyse des offres a été confiée au groupement de Maîtrise d'œuvre dont le Cabinet Poncet/Ferré est mandataire et a fait l'objet d'un rapport qui a été présenté à la Commission d'Appel d'Offres le jeudi 4 février 2021

Au vu de cette analyse, la Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Municipal de retenir les entreprises pour chacun des lots ainsi qu'il suit :

Lots	Dénomination	Nombre d'entreprises ayant répondu	Estimations (HT)	Entreprise proposée	Montant (HT)
1	Gros-œuvre	2	227 000,00 €	LATHUILLES FRERES	247 219,60 €
2	Structure Bois	6	303 000,00 €	ROUX	298 799,31 €
3	Etanchéité	7	81 000,00 €	APC ETANCH	89 827,98 €
4	Menuiseries ext. alu/occultations	12	135 000,00 €	LMPR ALUMINIUM	101 806,95 €
5	Serrurerie	4	69 000,00 €	COULLOUX	82 188,00 €
6	Bardage - Zinguerie	6	68 000,00 €	ROUX	63 126,14 €
7	Menuiseries intérieures bois	7	179 000,00 €	CBMA	178 013,50 €
8	Cloisons mobiles	4	80 000,00 €	EPC	52 245,00 €
9	Cloisons - doublage	8	49 000,00 €	LECOMTE ERIC	41 584,61 €
10	Faux-plafonds	13	40 000,00 €	LECOMTE ERIC	32 321,95 €
11	Peintures	13	40 000,00 €	LECOMTE ERIC	32 591,88 €
12	Carrelage - Faïence	5	62 000,00 €	CONCEPTION REALISATION	61 209,08 €
13	Revêtement sols souples	7	26 000,00 €	ARTI-SOLS	25 617,00 €
14	Chauffage - ventilation - sanitaires	8	272 000,00 €	AQUATAIR France	231 846,94 €
15	Electricité - courants faibles	4	130 000,00 €	PERRUCHOT	99 043,40 €
16	Panneaux photovoltaïques	2	28 000,00 €	PERRIN ELECTRIC	19 862,90 €
17	Forage	2	87 000,00 €	WEISHAUP	65 590,00 €
18	Ascenseur	5	24 000,00 €	KONE	21 200,00 €
19	Terrassements généraux - VRD	6	135 000,00 €	MITHIEUX TP	259 861,00 €
TOTAUX		121	2 035 000,00 €		2 003 955,24 €

Le montant total de l'opération s'élèverait ainsi à 2 003 955,24 € HT, soit 2 404 746,29 € TTC.
Le montant prévisionnel de l'opération était estimé à 2 035 000 € HT, soit 2 442 000 € TTC, soit un delta de 37 253,71 € en faveur de la collectivité après consultation des entreprises.

**Où l'exposé,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal,**

- **ATTRIBUE** les lots aux entreprises respectives telles que proposées par la Commission d'Appel d'Offres selon le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants avec les entreprises retenues ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2021 au chapitre 23.

La présente délibération est approuvée **à l'unanimité** des membres présents et représentés.

2021/010(3/3) – Aménagement de voirie Route du Parmelan – Avenant n°1 à intervenir avec le groupement MITHIEUX/EUROVIA

Rapport de Gérard REY :

Par délibération en date du 26 octobre 2020, le Conseil Municipal d'Argonay avait attribué le marché relatif à l'aménagement de voirie de la route du Parmelan au groupement MITHIEUX/EUROVIA pour un montant de 404 086,79 € TTC.

En cours de marché, il s'avère nécessaire de procéder à des travaux complémentaires, à savoir :

- ✓ La mise en place d'une bordure CS1 lisse pour un linéaire de 210 ml afin d'assurer un bon écoulement et une bonne évacuation des eaux pluviales de la chaussée,
- ✓ La reconfiguration du carrefour Parmelan/Grange pour limiter la vitesse des véhicules s'engageant sur la route des Granges depuis la route du Parmelan avec un tourne à droite uniquement en sortie de la route des Granges,
- ✓ Le prolongement du réseau d'éclairage public de 11ml jusqu'au droit de l'emprise des travaux d'électricité.

Il est précisé également que compte tenu de ces sujétions, la durée d'exécution du marché serait prolongée de deux semaines, portant la durée totale à dix-huit semaines.

Le montant de ces travaux complémentaires, objet de l'avenant n°1, sont estimés à 21 910.65 € HT, soit 26 292.78 € TTC, ce qui porterait le nouveau montant du marché à 430 379.57 € TTC, soit une augmentation de 6,51 %.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 16 février dernier, a examiné ce projet d'avenant et a émis un avis favorable.

Aussi, le Conseil Municipal est invité à approuver l'avenant n°1 à intervenir avec le groupement MITHIEUX/EUROVIA pour un montant de 26 292.78 € TTC et autoriser Monsieur le Maire à le signer étant précisé que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2021 au chapitre 23.

**Où l'exposé,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal,**

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à intervenir avec le groupement MITHIEUX/EUROVIA pour un montant de 26 292.78 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant annexé à la présente délibération,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2021 au chapitre 23.

La présente délibération est approuvée **à l'unanimité** des membres présents et représentés.

Information du Conseil Municipal - Décisions prises par délégation du Conseil Municipal en vertu de l'article L2122-22 du CGCT

- Décision 2021/04 portant signature d'une convention relative à l'enfouissement des équipements de communications électroniques Route de Villaz avec la société Orange SA moyennant une participation communale de 380.55 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10.

Le Maire,



Gilles FRANÇOIS